

Département des Hautes

Alpes



Arrondissement de Gap

Mairie de Veynes

05400 Veynes

Tél: 04 92 58 10 22

### **PROCES VERBAL**

### **CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, jeudi 14 mars à 18 heures, le Conseil Municipal de VEYNES, légalement convoqué le lundi 26 février 2024, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur GILARDEAU-TRUFFINET Christian.

**Étaient présents** : Mesdames et Messieurs : EYSSERIC Serge - CONTRUCCI Lamia - CAUSSE Alain TOUSSAINT Rajaa - BELLANGER Françoise - BANAL Jean - MOSTOWSKI Urszula NICOLAS Christine - MARTIN Paul - SANTANA Hervé - PELLOUX Karine - GRIFFIT Gérald PELLOUX Pierre - SAUDEMONT Bernadette - BUSCAT Jérôme - AUBERT Christian GREMAUD Catherine - DEFONTAINE Yann.

**Absent ayant donné procuration** :

Mme DUBUT Claude	à	M. MARTIN Paul
Mme BEGOU Marie	à	M. GRIFFIT Gérald
Mme DAVIN Marie-Luce	à	Mme SAUDEMONT Bernadette
Mme GRINAN-MOUTINHO Hélène	à	M. AUBERT Christian

Secrétaire de Séance : M. BUSCAT Jérôme

### **Parole au public**

M. Frédéric Jandard interpelle le maire sur la capacité de la salle de cinéma qu'il estime insuffisante. Il propose d'équiper la salle de spectacle pour permettre les projections pour un plus grand nombre.

Le Maire répond que cela peut s'étudier techniquement. Il faut également demander des autorisations spéciales pour augmenter la capacité d'une salle de cinéma.

M. Jandard poursuit en demandant si le coût et l'utilité de la vidéoprotection dans la commune ont été étudiés.

Le Maire répond que la vidéoprotection est utile et sert régulièrement aux gendarmes. En revanche, il indique qu'il ne souhaite pas en mettre plus, sauf peut-être autour de l'EHPAD.

### **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 25 janvier 2024 à l'unanimité**

En préambule le Maire remercie les services pour le travail accompli sur les budgets. Il remercie également Alain Nesson pour son implication au cours de l'année 2023.

Il indique ensuite que 2 points sont retirés de l'ordre du jour :

- L'achat d'un véhicule électrique
- Le bail emphytéotique de l'îlot

### **Comptes de gestion du Trésorier 2023**

Présentation par M. Serge EYSSERIC qui remercie la commission finances et les services pour le travail effectué tout au long de l'année sur les finances.

Il est proposé d'adopter les comptes de gestion des budgets de la commune, de l'eau, de l'assainissement et du réseau de chaleur.

Ces délibérations sont adoptées à l'unanimité

### **Comptes administratifs 2023**

Présentation par M. Serge EYSSERIC.

Le Maire quitte la salle pour le vote des comptes administratifs qui sont adoptés à l'unanimité.

### **Budget communal**

En fonctionnement, le résultat de l'exercice présente un excédent de 556 938.61 € et un résultat antérieur reporté de 464 225.42 € : le résultat de clôture cumulé est excédentaire de 1 021 164.03 €.

En investissement, le résultat de l'exercice présente un déficit de 557 381.05 € et un résultat de clôture déficitaire de 101 442.65 €, compte tenu de l'excédent reporté de 455 938.40 €

Compte tenu du solde des restes à réaliser le résultat réel d'investissement est déficitaire de 82 063.74€.

### **Budget de l'eau**

En fonctionnement, le résultat de l'exercice présente un excédent de 57 017.57 € et un résultat de clôture excédentaire de 124 358.34 €.

En investissement, le résultat de l'exercice présente un excédent de 170 023.14 € et un résultat de clôture excédentaire de 210 029.27€.

Ce qui représente un résultat de clôture excédentaire de 334 387.61 € pour l'exercice 2023.

### **Budget assainissement**

En fonctionnement, le résultat de l'exercice présente un excédent de 59 817.19 € et un résultat de clôture de 59 817.19 €.

En investissement, le résultat de l'exercice présente un déficit de 121 088.44 € et un résultat de clôture déficitaire de 462 236.69 €.

Ce qui représente un résultat de clôture déficitaire de 402 419.50 € pour l'exercice 2023.

### Budget Réseau de chaleur

En fonctionnement, le résultat de l'exercice présente un excédent de 54 063.61 € et un résultat de clôture excédentaire de 95 952.79 €.

En investissement, le résultat de l'exercice présente un déficit de 22 829.27 € et un résultat de clôture déficitaire de 21 869.59 €.

Ce qui représente un résultat de clôture excédentaire de 74 083.20 € pour l'exercice 2023.

### Affectation des résultats

Présentation par M. Serge EYSSERIC

#### Budget communal

Le compte administratif 2023 fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de 1 021 164.03 € et un déficit d'investissement 82 063.74 € compte tenu du solde des restes à réaliser de 19 378.91 €.

Monsieur EYSSERIC propose d'affecter l'excédent de fonctionnement au budget primitif 2024 de la façon suivante :

Financement des investissements (c/1068) : 600 000 €.

Report en fonctionnement (c/002) : 421 164.43 €

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### Budget assainissement

Le compte administratif 2023 fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de 59 817.19 € et un déficit cumulé d'investissement 462 236.69 €.

Monsieur EYSSERIC propose d'affecter l'excédent de fonctionnement au budget primitif 2024 de la façon suivante :

Financement des investissements (c/1068) : 59 817.19 €.

Report en fonctionnement (c/002) : 0 €

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### Budget réseau de chaleur

Le compte administratif 2023 fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de 95 952.79 € et un déficit cumulé d'investissement 21 869.59 €.

Monsieur EYSSERIC propose d'affecter l'excédent de fonctionnement au budget primitif 2024 de la façon suivante :

Financement des investissements (c/1068) : 21 869.59 €.

Report en fonctionnement (c/002) : 74 083.20 €

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## Détermination des durées d'amortissements : budget de l'eau et de l'assainissement

Présentation par M. Serge EYSSERIC.

### Budget de l'eau

Monsieur Serge EYSSERIC, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, rappelle la délibération du 25 juin 1993 fixant les durées d'amortissement des biens pour les budgets de l'eau et de l'assainissement.

Il propose de fixer les durées d'amortissement pour le budget de l'eau comme suit :

<b>DESIGNATION</b>	<b>DUREE</b>
Ouvrage génie civil : captage, transport, traitement eau potable, canalisation adduction eau	40 ans
Installations traitement eau potable (hors génie civil et régulation)	15 ans
Travaux raccordement	25 ans
Véhicules - engins de travaux	7 ans
Matériel - outillage- informatique	5 ans
Matériel – 1 000 €	2 ans

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### Budget assainissement

Monsieur Serge EYSSERIC, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, rappelle la délibération du 25 juin 1993 fixant les durées d'amortissement des biens pour les budgets de l'eau et de l'assainissement.

Il propose de fixer les durées d'amortissement pour le budget de l'assainissement comme suit :

<b>DESIGNATION</b>	<b>DUREE</b>
Réseaux d'assainissement	60 ans
Station épuration – ouvrages lourds	60 ans
Station épuration - ouvrages courants bassin décantation, d'oxygénation ..	30 ans
Pompes, appareils électromécaniques, installations de chauffage (y compris chaudières), installations de ventilation	15 ans
Engins de travaux publics, véhicules	7 ans
Matériel - outillage- informatique	5 ans
Matériel – 1 000 €	2 ans

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### Avenant aux marchés d'assurance

Monsieur le Maire présente le dossier.

Il rappelle la délibération n° DEL 23-09-086AN du 14 septembre 2023 qui l'a autorisé à signer les marchés d'assurances.

Considérant les courriers d'observation successifs de la Préfecture du 28 septembre 2023, du 25 janvier 2024 et notamment celui du 13 février 2024, il propose :

- De retirer la délibération n° DEL 23-09-086AN du 14/09/2023

- De passer un avenant limitant à un an la durée des contrats d'assurance.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **Mission CAUE : demande de subvention**

Monsieur le Maire présente le dossier. Il expose que dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain il a conclu un partenariat avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) afin d'accompagner la commune dans son projet de redynamisation de la ville.

Le montant de la participation de la commune est estimé à 11 050 € (34 journées à 325 €) et peut faire l'objet de financement dans le cadre du Fonds Vert.

Le plan de financement est le suivant :

Fonds vert	50 %	5 525 €
Autofinancement	50 %	5 525 €

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **Acquisition véhicule électrique : demande de subvention**

Le Maire précise que la région peut financer ce type d'équipement à hauteur de 50%.

Le véhicule sera destiné à la Police Municipale ; le dossier n'étant pas prêt, il sera présenté au prochain conseil municipal.

#### **Voyage à Suno des collégiens**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune a été destinataire d'une demande de subvention pour un séjour scolaire en Italie.

Les 60 élèves en classe de 4<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> (Italien et Latin) participeront à ce voyage organisé du 27 au 30 mars 2024. Une rencontre avec les collégiens de Suno, ville jumelée avec Veynes, est prévue le premier jour.

Afin de limiter le coût de la participation des familles, Il est proposé au Conseil Municipal de participer à hauteur de 500 € pour l'ensemble des 36 élèves résidant sur la commune de Veynes.

La délibération est adoptée à l'unanimité. M. Yann Defontaine ne participe pas au vote.

#### **Dispositif de signalement**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément au décret n° 2020-256 du 13/03/2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique, toute autorité territoriale, depuis le 1<sup>er</sup> mai 2020, a l'obligation de mettre en place ce dispositif au sein de sa collectivité ou de son établissement public.

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale des Hautes-Alpes propose aux collectivités de gérer pour leur compte ce dispositif de signalement par voie de convention.

**La mission proposée par le CDG 05 permettra ainsi pour les collectivités signataires de disposer :**

- ❖ d'un dispositif spécifique permettant de recueillir les signalements des agents, dans un cadre de confiance, neutre, impartial et indépendant, et respectueux de la demande d'anonymat ;
- ❖ d'une expertise ;
- ❖ d'un accompagnement individualisé et personnalisé ;

dans le respect de la réglementation RGPD.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **Bail emphytéotique administratif de l'îlot**

Le Maire indique qu'un bail emphytéotique doit être conclu avec M. Wampach pour le restaurant l'îlot afin de sécuriser les procédures. Une publicité préalable sera faite.

Un document d'arpentage doit être effectué par un géomètre pour fixer les limites.

Il faudra également déterminer la durée et le montant.

M. Pierre PELLOUX demande si des travaux sont à prévoir sur ce bâtiment.

Mme Bernadette SAUDEMONT demande si le restaurant sera ouvert toute l'année et dans ce cas si l'isolation est prévue.

M. Serge EYSSERIC précise que des menus travaux sont effectués régulièrement.

En retour des loyers encaissés, une part devrait être engagée sur des travaux.

#### **Coupe sanitaire sur le plateau des Eygaux**

Monsieur Paul MARTIN, conseiller municipal, présente le dossier.

Dans le cadre de la commercialisation des produits périssables sur le plateau des Eygaux, la commune de Veynes demande à l'Office National des Forêts la mise en vente de ces produits sur les parcelles 1, 2, 3 et 4 et ce pour l'année 2024.

M. Paul MARTIN précise que cette coupe représente environ 30 % des 27 hectares concernés.

L'évacuation des troncs et des branches est demandée pour éviter le risque incendie.

Cette opération devrait se dérouler entre le 1<sup>er</sup> mai et le 30 juin 2024.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

*Madame Rajaa Toussaint quitte l'assemblée.*

#### **Zone ENR**

Le Maire présente le dossier. Il informe le Conseil Municipal que les services de la Préfecture des Hautes-Alpes recensent les potentielles zones d'accélération des énergies renouvelables relative à la loi n°2023-175 du 10 mars 2023.

Concernant la commune de Veynes, plusieurs zones d'implantations d'ombrières photovoltaïques, de panneaux photovoltaïques sur toitures ou de production d'hydrogène vert sont envisageables et peuvent être prises en compte comme zones d'accélération des énergies renouvelables.

Les sites identifiés sont repérés sur la carte annexée

Numéro de repérage	Nom ou localisation du site	Activité envisagée
1	Dépôt ferroviaire	Stockage, distribution, voire production d'hydrogène vert
2	Parking du Plan d'eau des Iscles	Ombrières photovoltaïques
3	Terrain autour de la SPA	Ombrières photovoltaïques ou PV au sol
4	Espaces libres à la Station d'épuration	Ombrières photovoltaïques ou PV au sol
5	Parking de l'EHPAD	Ombrières photovoltaïques
6	Parking du Stade de Foot	Ombrières photovoltaïques
7	Plateforme de la déchetterie	Ombrières photovoltaïques
8	Parking de l'école de Saint-Marcellin	Ombrières photovoltaïques
9	Ecole de Saint-Marcellin	Panneaux photovoltaïques sur toiture
10	Ateliers des Services techniques	Panneaux photovoltaïques sur toiture
11	Atelier de Levage (bâtiment CCBD)	Panneaux photovoltaïques sur toiture
12	Médiathèque Le Quai des Arts	Panneaux photovoltaïques sur toiture
13	Ecole élémentaire de Veynes	Panneaux photovoltaïques sur toiture

Le Maire estime que le gymnase de la Région aurait pu être rajouté : un courrier dans ce sens sera adressé à la Région.

M. Pierre PELLOUX s'interroge sur l'opportunité d'équiper en photovoltaïque le parking du stade de foot et la plateforme de la déchetterie qui ne sont pas bien exposés au soleil une grande partie de l'année.

M. Serge EYSSERIC précise qu'une étude sera faite avant de réaliser ces équipements. Il s'agit là d'une délibération d'intention.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **Action culturelle 2024 de la Médiathèque Municipale : demande d'aide au Département**

Madame Françoise BELLANGER, Adjointe déléguée à la Culture, Tourisme et à la Concertation Citoyenne, présente le dossier. Elle informe l'assemblée que la Médiathèque municipale propose d'organiser une manifestation culturelle intitulée « L'eau dans tous ses états » du 5 octobre au 23 novembre 2024 et ce avec plusieurs objectifs :

- Objectif de développement des publics : attirer de nouveaux publics et fidéliser celui existant en proposant une manifestation « tout public » ;
- Objectif culturel : découvrir les collections de la Médiathèque ;
- Objectif social : fédérer les associations, les structures culturelles et artistiques du territoire pour organiser cette manifestation autour du thème choisi ;
- Objectif politique : animer le territoire en faisant du Quai des Arts un outil de visibilité.

Il s'agit d'une manifestation réalisée en partenariat avec la Médiathèque du Dévoluy comprenant spectacle, exposition, ciné goûters, conférence, ateliers et animations jeux.

Cette animation représente un coût prévisionnel de 4 482.90 € TTC.

Le plan de financement de cette opération pourrait être le suivant :

Département	70%	3 138,00€
Mairie du Dévoluy	15%	672.45€
Marie de Veynes	15%	672.45€
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>4 482.90 €</b>

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **Convention avec le Dévoluy action culturelle 2024**

Madame Françoise BELLANGER, Adjointe déléguée à la Culture, Tourisme et à la Concertation Citoyenne, présente le dossier.

Les bibliothèques du Dévoluy et de Veynes souhaitent reconduire leur action culturelle annuelle, qui rencontre chaque année un vif succès, afin de proposer un programme riche et varié en direction de tous les publics

Les deux établissements ont entamé une réflexion partagée, afin de développer une culture scientifique et poético-littéraire. Cette manifestation déclinera plusieurs propositions (conférences, cinéma, spectacles, sorties), à destination des grands et des petits. En parallèle, un fonds documentaire spécifique sera mis à disposition des publics dans les deux médiathèques.

L'objectif principal d'une telle manifestation est de créer une dynamique locale attractive sur l'ensemble du territoire autour des bibliothèques afin de favoriser l'accès à la culture à tous.

Dans ce cadre et afin d'assurer la coordination ainsi que la gestion financière de l'action, il est proposé de réaliser une convention entre les communes partenaires.

Cette volonté de proposer une action culturelle commune entre les bibliothèques du Dévoluy et de Veynes s'inscrit dans un projet global afin :

- D'améliorer le service rendu aux publics ;
- De mutualiser les compétences et faire des échanges de bonnes pratiques ;
- De mettre en place une coopération autour d'actions culturelles et de communication ;
- De créer ou renforcer les partenariats avec les différents acteurs culturels locaux.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **Convention de location avec le Pas de l'Oiseau**

Madame Françoise BELLANGER, Adjointe déléguée à la Culture, au Tourisme et à la concertation citoyenne, présente le dossier.

Dans le cadre de la deuxième convention d'objectifs triennale et tripartite, signée entre Le pas de l'oiseau, la Commune de Veynes et la Communauté de Communes Buëch Dévoluy, Le pas de l'oiseau s'est engagé à mettre en œuvre des actions de création, de diffusion et de médiation culturelle sur la commune de Veynes, prioritairement au sein de l'équipement culturel du Quai des Arts.



Le temps d'occupation de la salle est estimé à 40 jours.

La location pour l'année 2024 est consentie pour un prix de 2 500 € payable en deux échéances : 1 250 € au 1<sup>er</sup> juillet 2024 et 1 250 € au 1<sup>er</sup> décembre 2024.

La présente convention a pour objet de préciser les modalités d'utilisation et de mise à disposition des locaux et des équipements du Pôle Culturel du Quai des Arts.

Un débat s'engage sur la question du bornage de 5% sur les 40 jours d'utilisation octroyés.

La convention est modifiée comme suit : En cas d'utilisation supérieure aux 40 jours prévus, la facturation sera réajustée au prorata du temps réel d'utilisation.

M. Gérald GRIFFIT est dérangé par le fait que la mise à disposition d'agents de sécurité soit incluse dans le forfait.

Mme Françoise BELLANGER indique qu'une réflexion est en cours pour un partenariat avec la Compagnie.

Cette délibération est adoptée avec 5 abstentions : M. Pierre PELLOUX, M. Gérald GRIFFIT, Mme Marie BEGOU, M. Paul MARTIN, Mme Claude DUBUT.

#### **Programmation culturelle 2024 : demande de subvention**

Madame Françoise BELLANGER, Adjointe déléguée à la Culture, Tourisme et à la Concertation Citoyenne, présente le dossier.

L'action culturelle du Quai des Arts englobe un projet avec de multiples objectifs : ce lieu est un point de convergence entre création, diffusion, action artistique et culturelle, accompagnement des pratiques qui se nourrit naturellement du tissu local.

Les projets d'action culturelle 2024 sont estimés à 15 222 €

Le plan de financement de cette opération pourrait être le suivant :

Département	30 %	4 566.60 €
DRAC	30 %	4 566.60 €
Autofinancement	40 %	6 088.80 €

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **Hors les Murs : Demande de subvention.**

Madame Françoise BELLANGER, Adjointe déléguée à la Culture, Tourisme et à la Concertation Citoyenne, présente le dossier.

Depuis deux ans, les actions culturelles de la mairie sortent du Pôle culturel du Quai des Arts pour aller à la rencontre des quartiers de Veynes et de ses habitants, à travers des projets de la DRAC « Rouvrir le monde » avec des actions de mémoire, de pratiques artistiques comme le cinéma et la peinture, des rencontres entre générations.

Le thème du Hors les Murs 2024 est « retrouver le goût de cuisiner »

Cette animation représente un coût prévisionnel de 7990.80 € TTC. Des financements peuvent être obtenus selon le plan de financement suivant :

Etat FNADT	38 %	3 000.00 €
Département	9 %	700.00 €
Autofinancement	53 %	4 290.80 €

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### Questions diverses

M. Christian AUBERT interpelle le Maire sujet du départ du Dr Tora de l'EHPAD Ouleta.

« La gestion de cet établissement est de la compétence du CCAS, présidée par vous Monsieur le Maire ; La situation de l'EHPAD est plus que préoccupante. Dans un établissement, il peut y avoir des problèmes de rapport humain, des problèmes de forme. Par contre, s'agissant de problèmes de fond, c'est plus inquiétant.

Comment se fait-il que le CCAS ait procédé au recrutement d'un personnel administratif (sous-directeur) alors que les priorités sont l'hébergement et les soins, d'autant plus qu'une seule personne assumait avant seule la gestion d'Ouleta.

Il s'agit en effet d'un problème de fond : il est nécessaire de répondre aux vrais besoins et arrêter de s'entourer d'administratifs qui malgré leur compétence vont ponctionner les budgets de fonctionnement. Ce qui est valable pour les hôpitaux l'est bien sûr pour les EHPAD.

Il faut penser au bien être médical des résidents.

Avec la démission du poste de médecin coordonnateur du docteur Tora, tout le personnel et la majorité des résidents et leur famille manifestent leur inquiétude ! »

Mme Bernadette SAUDEMONT s'exprime pour son groupe et indique que le regard sur cette situation est extérieur. Elle précise qu'elle mesure combien les métiers en EHPAD sont difficiles.

Elle indique ensuite qu'elle a fait partie du CCAS entre 2014 et 2020 et que la coopération entre les élus et la Directrice était évidente. Il semble que les problèmes sont apparus depuis l'arrivée de la nouvelle directrice. Le recrutement d'un sous-directeur a-t-il été fait pour palier un manque d'efficacité ?

Son groupe se pose des questions et a besoin de comprendre.

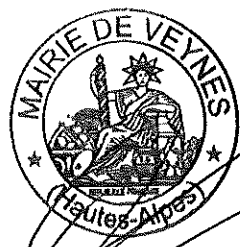
Le Maire répond qu'il a dû faire face à une situation de chantage de la part du médecin coordonnateur qui lui a demandé de choisir entre lui et la Directrice.

Il précise qu'il n'a aucun motif pour licencier la Directrice et estime que la gestion de l'établissement s'est améliorée depuis son arrivée.

Une annonce a été publiée pour le remplacement du médecin coordonnateur. Dans l'attente d'un recrutement, des téléconsultations sont effectuées

La séance est levée à 20h07.

Le Maire,



Christian GNARDEAU-TRUFFINET

Le secrétaire de séance

Jérôme BUSCAT